



CANTON DE CHAMPLAIN
RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER

le 3 novembre 2020
Participation par voie électronique

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Peter Barton, conseiller
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère
Gérard Miner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Kevin Tessier, trésorier
James McMahon, directeur des travaux publics
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs
Jennifer Laforest, urbaniste senior
Jennifer Drury, directrice des Services de garde
Jacques Gauthier, officier en chef de la construction
Cynthia Martin, bibliothécaire en chef

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 16 H

La réunion a été ouverte à 16 h 05.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2020-484

Proposé par: André Roy

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du 3 novembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ

RAPPORTS DU PERSONNEL

Parcs et loisirs

Rapport REC-07-2020 - Révision du règlement pour les parcs

Le Comité plénier a examiné le règlement proposé. Il fut

Résolution 2020-485

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport REC-07-20 du Service des parcs et loisirs, daté du 3 novembre 2020 relativement au Règlement 2018-43 soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil d'abroger le Règlement 2018-43 et d'approuver le nouveau Règlement 2020-65, ainsi que les amendes fixées proposées.

ADOPTÉ

Rapport REC-08-2020 - Ententes pour la location des installation - obligations relative à l'assurance

Il fut

Résolution 2020-486

Proposé par: André Roy

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport REC-08-20 du Service des parcs et loisirs, daté du 3 novembre 2020 soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'exigence de l'assurance de responsabilité civile de tout client pour les locations de toutes les installations municipales.

ADOPTÉ

Rapport REC-09-2020 - Mise à jour de la politique sur l'alcool

Il fut

Résolution 2020-487

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport REC-09-20 du Service des parcs et loisirs, daté du 3 novembre 2020, relativement aux mises à jour à la politique municipale sur l'alcool, soit reçue et que le Comité plénier recommande au Conseil de l'approuver.

ADOPTÉ

Rapport REC-10-2020 - Plan de marketing

Le comité plénier a examiné le rapport. Il fut

Résolution 2020-488

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport REC-10-20 du Service des parcs et loisirs, daté du 3 novembre 2020 sur le plan marketing proposé soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver le plan marketing et l'inclusion des frais d'utilisation proposés dans le Règlement 2020-68.

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Council approuve la relocalisation de l'enseigne électronique de la caserne à l'aréna de Vankleek Hill.

ADOPTÉ

Rapport REC-06-2020 - Plage de L'Orignal 2021

Le comité plénier a discuté des options présentées dans le rapport. Il fut

Résolution 2020-489

Proposé par: Violaine Tittley

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport REC-06-20 du Service des parcs et loisirs, daté du 3 novembre 2020 soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'embauche d'un sauveteur pour surveiller la plage de L'Original en 2021.

ADOPTÉ

Administration

Rapport AD-21-2020 - Entente pour le développement d'un plan stratégique et d'un plan stratégique de développement économique

Résolution 2020-490

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport AD-21-20 du Service de l'administration, daté du 27 octobre 2020 relativement à l'octroi d'une entente pour le développement d'un plan stratégique et d'un plan stratégique de développement économique, soit reçu; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'octroyer le contrat à MDB Insight au prix total de 65 120 \$ aux conditions de la demande de proposition ADM2020-03; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'approuver la recommandation de contribuer 30 000 \$ aux réserves fonds de roulement afin d'utiliser cette réserve pour financer la dépense en 2021 du plan stratégique.

ADOPTÉ

Travaux publics

Rapport PWCW-03-20 - Règlement 2020-66 - véhicules tout-terrain sur une voie publique

Le Conseil a examiné ce rapport. Il y a eu une discussion relativement à l'accès des véhicules tout-terrain aux magasins et aux stations-service dans les milieux urbains du Canton. Le directeur des travaux publics a expliqué que les voies principales à L'Original et à Vankleek Hills relèvent de la compétence des Comtés unis de Prescott et Russell et que le règlement des CUPR interdit les véhicules tout-terrain sur les voies publiques des CUPR situés dans le canton de Champlain. La route 34 est une voie provinciale. Le comité a demandé aux employés de soumettre une demande aux CUPR afin de permettre les véhicules tout-terrain l'accès aux magasins et stations-service à Vankleek Hill et à L'Original. Le Comité a également demandé aux employés de considérer l'accès des véhicules tout-terrain aux rues particulières afin de permettre accès aux magasins, et de restreindre l'accès aux résidents. Il fut

Résolution 2020-491

Proposé par: André Roy

Appuyé par: Troy Carkner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport PWCW-03-20 du Service des travaux publics, daté du 3 novembre 2020 relativement à l'opération des véhicules tout-terrain, sur une voie publique située dans la municipalité et qui relève de la compétence de cette dernière, ou sur une ou plusieurs sections d'une telle voie publique, soit reçu et que le Règlement 2020-66 soit présenté pour adoption.

DIFFÉRÉ

AUTRES SUJETS

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question de la part du public. Le public peut obtenir des détails ou poser des questions au Canton relatives aux sujets discutés.

RENCONTRE À HUIS CLOS

À 17 h 26, il fut

Résolution 2020-492

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil ouvre une réunion à huis clos afin de discuter de la sécurité des biens de la municipalité; des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée; la disposition d'un bien-fonds; les relations de travail; ainsi que les conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, sous l'égide des sections 239.(2)(a), (b), (c), (d), et (f) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

ADOPTÉ

La réunion du Comité plénier a repris à 19 h 43.

Rapport/Décision(s) suite à la réunion à huis clos

Travaux publics - Technologue en génie civil pour l'infrastructure municipale

Résolution 2020-503

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport PWCW-01-20 du Service des travaux publics, daté du 3 novembre 2020 relativement à l'embauche d'un technologue en génie civil pour l'infrastructure municipale, soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver le commencement de recrutement par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉ

Travaux publics - travail d'hiver sur appel

Résolution 2020-504

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport PWCW-02-20 du Service des travaux publics, daté du 3 novembre 2020 relativement à la prime pour le travail sur appel pendant l'hiver pour l'équipe des travaux publics, soit reçu et que le Comité plénier recommande au Conseil de récompenser les employés permanents à temps plein au montant de 130 \$ par semaine de décembre à mars chaque année à partir du 1^{er} janvier 2021.

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les employés permanents à temps plein recevront au-dessus et au-delà de leur prime de travail sur appel leurs salaires de base ainsi que la prime de quart lorsqu'ils effectueront les opérations de déneigement durant les quarts de travail couvert par la prime de travail sur appel.

ADOPTÉ

PROCHAINE RENCONTRE

- Réunion régulière - 12 novembre 2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquentement, il fut

Résolution 2020-505

Proposé par: Peter Barton

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion du comité plénier du 3 novembre 2020 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion du Comité plénier a été ajournée à 19 h 47.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE